

Communauté en tant qu'entité collective, et avec chacun de ses États membres.

L'émergence d'une Communauté européenne forte et unie, amicale à notre égard, correspond aux intérêts fondamentaux du Canada. Les Neuf et les États-Unis étant nos deux principaux alliés et partenaires commerciaux, il est d'une importance vitale qu'il existe la plus grande mesure possible de coopération et de compréhension entre eux et nous et, j'ajoute, entre eux-mêmes. Je n'ai aucune illusion sur les difficultés d'une entreprise aussi ambitieuse que l'harmonisation des relations entre deux grandes entités comme les États-Unis et la Communauté européenne dans des périodes de paix et de prospérité. L'enjeu du Canada dans la réussite de cette entreprise est considérable. C'est une condition importante pour notre sécurité et la continuation de notre bien-être.

Depuis un certain nombre d'années, le rôle que nous jouons en qualité de membre de l'OTAN dépasse de beaucoup, à nos propres yeux, la simple recherche de la sécurité. Nous voyons dans l'Organisation un forum indispensable pour la poursuite en commun des objectifs politiques de la détente et l'harmonisation de nos vues sur de nombreuses questions. L'OTAN n'a jamais été aussi active dans ce domaine qu'à l'heure actuelle.

Le Canada continuera donc de jouer un rôle utile dans l'élaboration, au sein de l'OTAN, d'une déclaration qui, à la suite de l'initiative prise par M. Kissinger le 23 avril de l'an dernier, aura pour but de revitaliser la solidarité de l'Alliance. Le Gouvernement continuera en même temps de travailler, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à abaisser les barrières qui gênent le libre mouvement des personnes, des idées, de l'information et du commerce entre l'Est et l'Ouest. Si un accord est réalisé sur des dispositions satisfaisantes dans ces domaines et dans d'autres, l'étape finale de la Conférence, à l'échelon ministériel ou supérieur, aura lieu à Helsinki au cours de l'été. Simultanément, des Canadiens participent aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces entre pays de l'OTAN et pays du Pacte de Varsovie.

Le Canada est devenu, en juillet 1973, un membre à part entière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, ce qui lui permet de fournir un apport de plus en plus utile aux travaux de cet important organisme des Nations Unies. Sur un plan strictement bilatéral, les relations traditionnellement bonnes que nous avons avec les divers États de l'Europe de l'Ouest connaissent un essor marqué dans de nombreux domaines. Je pense en particulier à la collaboration fructueuse et concrète qui s'exerce à la suite